

Comité d'assurance responsabilité civile professionnelle du CCAG  
Rapport à l'intention de l'assemblée annuelle du Conseil Canadien des Arpenteurs-Géomètres  
Régina, Saskatchewan  
28 et 29 mars 2010

Le CARCP continue d'être un comité actif du CCAG. Ses membres se rencontrent en personne deux fois par année, conjointement avec le courtier du programme et les assureurs, pour discuter des indemnités et des questions relatives à notre programme d'assurance. La rencontre, tenue chaque printemps, permet également de discuter des conditions de renouvellement du programme, lequel se produit au 1<sup>er</sup> juin chaque année. Les membres du comité communiquent sur une base régulière par courriel ou par téléconférence, lorsque nécessaire.

Les membres du comité et la durée de leurs mandats sont :

Lester Berrigan, NSLS	Président	Printemps 2012
Monroe Kinloch, ALS	Membre	Automne 2010
Gordon Webster, SLS, A. F.	Membre	Printemps 2011
Greg Browne, BCLS	Membre	Printemps 2011
Sarah Cornett, A.-G.O.	Secrétaire	D'office
Ante Petricevic	Courtier	
Directeur de liaison	Poste vacant avec le consentement du C.A.	

Le renouvellement de 2009 fut considéré un succès. En effet, ce dernier incluait plusieurs ajouts à la police, maintenant la majorité des couvertures et a permis de maintenir la viabilité du programme par le biais des primes. Le comité tiendra sa rencontre du printemps 2010 en avril et, avec l'assistance de notre courtier, finalisera les conditions de renouvellement pour la police de cette année. Tout porte à croire que le taux de base demeurera stable et que l'option de renouvellement pour deux ans sera de nouveau disponible pour ceux la choisissant. Le fonds de stabilisation, unique au programme du CCAG et rendu possible grâce à l'engagement à long terme de l'assureur du programme, continue de fournir au comité l'opportunité de stabiliser les fluctuations de prime à court terme. Évidemment, toute modification aux frais d'arpentage d'une entreprise, aux catégories spécifiques de services d'arpentage qu'elle offre, ou à la fréquence de ses réclamations affectera sa prime totale lors de son renouvellement.

L'implication du CARCP dans tous les aspects du programme (élaboration de la police, négociation des primes, révision des dossiers de réclamation) est unique à celui du CCAG. Les cinq membres du comité sont disponibles pour aider les arpenteurs à mieux comprendre le programme ou son système de gestion des réclamations, et ceci, selon des directives de stricte confidentialité.

D'autres caractéristiques propres au programme du CCAG sont :

- L'absence de date limite de rétroactivité. La police du CCAG couvre tout travail effectué par un arpenteur, pourvu qu'il ait été effectué en tant qu'arpenteur-géomètre.
- La couverture liée à la retraite ou aux services rendus, disponible pour les arpenteurs prenant leur retraite ou cessant leurs activités. Cette couverture est offerte sans prime pour les arpenteurs ayant été assurés par le programme du CCAG depuis 2 ans ou plus avant leur retraite.

- Le crédit lié à la gestion des risques pour les arpenteurs-géomètres, conçu pour récompenser les entreprises qui appliquent des mesures de gestion des risques. Nous espérons que ce crédit constituera un incitatif pour les entreprises à accorder davantage d'importance à la gestion des risques. Le programme encourage l'application d'un ensemble de meilleures pratiques, depuis longtemps recommandées au sein de l'industrie de conception et construction. L'octroi du crédit lié à la gestion des risques est basé sur la réponse documentée à deux conditions de base de la part de l'assuré : la rédaction opportune d'une entente de services professionnels, ainsi que le respect de l'une des trois autres conditions fixées par les meilleures pratiques. Si ces conditions sont remplies au moment d'une réclamation, l'assureur créditera la valeur de la franchise de l'assuré pour ladite réclamation.
- Le « Guide pour la prévention des pertes et la gestion de la pratique », disponible sur le site du CCAG (<http://www.ccls-ccag.ca/profliability.htm>), ainsi que les « Bulletins de contrôle des pertes » documentant les litiges potentiels liés à la responsabilité et publiés par Encon et le CARCP, contiennent de l'information précieuse pour tout arpenteur pratiquant.
- Les séminaires sur la gestion de risques, organisés et commandités par le comité, qui furent présentés cette année lors de l'assemblée annuelle de l'ANBLS, et planifiés à moindre échelle pour l'assemblée annuelle de l'APEILS. D'autres associations d'arpenteurs-géomètres (SLSA, ALSA et ABCLS) ont été approchées pour 2010 et 2011, mais aucun plan sûr n'est établi pour le moment.

Le CARCP croit que le programme d'assurance du CCAG est parmi les meilleurs offerts aux professionnels d'ici et d'ailleurs, qu'il est le plus complet et viable parmi les programmes offerts aux arpenteurs hors du Québec et de l'Ontario, lesquelles ont leur propre programme. La communication est maintenue avec les représentants des programmes, afin de partager les meilleures pratiques, et le programme du CCAG continue d'offrir de l'assurance à tout arpenteur canadien.

Le tout soumis au nom du CARCP,

Sarah Cornett  
Secrétaire du CARCP